

<p><u>Service auquel doit être retourné ce questionnaire :</u></p> <p>DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE NORD-PAS DE CALAIS ET DU DEPARTEMENT DU NORD CABINET DU DIRECTEUR CELLULE D'URGENCE ELEVAGE</p> <p>82, Avenue Kennedy BP 70689 59033 LILLE CEDEX</p> <p>Adresse mel : drfip59.gestionfiscale@dgfip.finances.gouv.fr</p> <p>OBJET : Mesures d'urgence visant à soutenir l'élevage français</p>	<p><u>Cochez la ou les case(s) correspondante(s)</u></p> <p>TVA : JUSQU'AU 15/09/2015 : option pour un dépôt mensuel ou trimestriel (remboursement de crédit plus rapide) <input type="checkbox"/></p> <p>DEMANDE DE REPORT (Solde impôt sur le revenu, acompte impôt sur les sociétés) <input type="checkbox"/></p> <p>DEMANDE DE DELAI DE PAIEMENT (hors taxe foncière non bâtie) <input type="checkbox"/></p> <p>DEMANDE DE DELAI DE PAIEMENT OU REMISE GRACIEUSE (taxe foncière non bâtie) <input type="checkbox"/></p> <p>NB : Toute demande de remise gracieuse sera préalablement examinée par le service fiscal sous l'angle d'un octroi de délai de paiement.</p>
--	---

Nom :	Prénoms :
Date de naissance :	
Votre adresse :	
Vos coordonnées téléphoniques et internet :	
Tél :	Mel :

ITVA : Option pour un paiement mensuel ou trimestriel permettant d'être remboursé plus rapidement

Vous êtes assujéti à la TVA et déposez une déclaration annuelle de TVA (déclaration CA 12) :

Jusqu'au 15/09/2015, vous pouvez opter rétroactivement au 01/01/2015 au dépôt d'une déclaration trimestrielle ou mensuelle, afin de bénéficier de remboursements trimestriels ou mensuels en cas de crédit de TVA.

J'opte :

Pour un dépôt mensuel

Pour un dépôt trimestriel

II DEMANDE DE REPORT DE PAIEMENT (Solde d'impôt sur le revenu 2014 ou acompte impôt sur les sociétés 2015) :

	<p>Veillez compléter les informations ci-dessous :</p> <p>Report de paiement demandé :</p> <p><u>Nature de l'impôt</u></p> <p>Impôt sur le revenu 2014- Prélèvements sociaux 2014 (report du paiement du solde initialement prévu au 15/09/2015 ou 15/11/2015, au 15/12/2015) <input type="checkbox"/></p> <p>Impôt sur les sociétés 2015 (report du versement de l'acompte du 15/09/2015 au 15/12/2015) <input type="checkbox"/></p>
--	--

III DELAIS DE PAIEMENT (Hors Taxe foncière non bâtie)

Impôts autres que la taxe foncière sur les propriétés non bâties, à savoir :

- Contribution à l'audiovisuel public
- Taxe d'habitation
- Taxe foncière sur les propriétés bâties
- Contribution foncière des entreprises

MODE DE PAIEMENT :

Mode de paiement (Prélèvement mensuel, à défaut chèque voire numéraire) :

<input type="checkbox"/> Prélèvement mensuel sur votre compte bancaire ou de caisse d'épargne Précisez le jour du mois qui a votre préférence pour le prélèvement :	<i>Remplissez et signez l'autorisation de prélèvement ci-dessous. Renvoyez là à l'appui du dossier en joignant un relevé d'identité bancaire.</i>
<input type="checkbox"/> Chèque (ou numéraire seulement si les mensualités sont inférieures ou égales à 300 €)	

Prélèvement : complétez, datez et signez l'annexe MANDAT DE PRELEVEMENT ci jointe

IV MESURES GRACIEUSES SUR LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES 2015

NB. Vous pouvez demander l'étude de votre situation au regard de la taxe foncière sur les propriétés non bâties si vous êtes propriétaire exploitant.

Votre demande sera systématiquement examinée préalablement sous l'angle de l'octroi d'un délai de paiement avant toute remise gracieuse.

Vos revenus agricoles ont-ils diminué entre 2014 et 2015 ?

OUI NON

Avez-vous eu des rejets de chèques, virements, prélèvements ou d'effets de commerce émis par votre entreprise ?

OUI NON

Votre autorisation de découvert bancaire a t elle été réduite ou supprimée ?

OUI NON

L'entreprise a t elle nettement diminué les prélèvements de l'exploitant /la rémunération du dirigeant ? Si oui, dans quelle proportion ?

OUI NON

Prenez-vous du retard dans le règlement de vos fournisseurs ?

OUI NON

Avez vous perdu de nombreux clients ?

OUI NON

Vos fournisseurs habituels ne veulent plus vous livrer ?

OUI NON

Prenez-vous du retard dans le paiement de vos cotisations Mutualité sociale agricole ?

OUI NON

Je certifie l'exactitude des informations portées sur ce document.

J'ai été informé que les informations recueillies feront l'objet d'une vérification et qu'en cas de déclaration erronée, la remise, l'octroi de délai et/ou la remise de majoration pourront être annulés.

A

DATE

SIGNATURE :

